



Présents : G. BOUHIN, C. BLAIN, A. CARRIERE, M. CHAPELLIER, I. CUENOT, M. DESTAING, F. GARCIA, F. GARREAU, J-P GURTNER, B. JEANNIN, O. MARLOT, F. OLERON, N. PECOT, O. REGNIER, J. de la ROCHEFOUCAULD, M. SAULNIER, N. SIEVERT, I. VINAIS.

Excusés : F. DOLE, C. MICHEL (procuration respective à I. CUENOT, G. BOUHIN) et A. LOUVRIER

5 auditeurs

A. CARRIERE est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 3 octobre est approuvé.

Le quorum est atteint.

Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

- Location local 24/7
- Demande de révision de l'alignement de la RD9 à Labergement-du-Navois

Le conseil municipal se prononce favorablement pour le rajout de ces délibérations à l'ordre du jour.

1. Vie de la commune

➤ Point d'eau ACCA sur la Geline

Dans le cadre d'un partenariat avec l'ACCA de Levier, la commune étudie la création d'une mare sur l'ancien site de la piscine à La Geline. Une phase de concertation est en cours avec la fédération départementale des chasseurs, qui a déjà réalisé une première étude de sol afin d'évaluer la faisabilité technique de ce projet.

➤ Réfection rue de Salins

À la suite de la réunion publique consacrée au projet d'aménagement de la rue de Salins, un collectif de riverains a exprimé le souhait de remplacer le plateau prévu au carrefour Plane – Rue de Salins par une solution alternative. La commune a pris en compte cette proposition. Il est envisagé l'installation d'un feu tricolore, d'un radar et/ou de déplacer le plateau en face du bâtiment communal situé à l'entrée de LEVIER.

➤ Point travaux :

- D'ici la fin janvier, les travaux du presbytère et les garages destinés à la location derrière le bâtiment Cassani seront terminés. Le parking de l'église sera opérationnel pour les vacances.
- Le conseil valide la réparation des vitraux de l'église de LEVIER.

➤ Présentation d'un projet d'écoquartier sur le terrain situé dans la continuité de la rue Paulette Guinchard.

- **Bien comprendre ce projet :** rappelons brièvement son historique :

Le promoteur de la résidence Kalia envisageait initialement la construction d'une crèche en prolongement de la résidence séniors. Un compromis de vente avait été signé avec le propriétaire du terrain voisin.

La commune, ayant récupéré la voirie, avait délibéré pour participer financièrement aux travaux, sous condition de la réalisation effective de la crèche.

Ce projet a finalement été abandonné, et la voirie a été rétrocédée sans contrepartie, laissant le terrain libre.

- **Cadre réglementaire et opportunité :**

Le terrain est identifié dans le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) et fait l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP). Il est destiné à accueillir 14 logements, conformément à la

stratégie définie par la Communauté de communes Altitude 800 et aux obligations légales en matière d'urbanisme.

- **Proposition municipale.** Un écoquartier citoyen et vertueux :

Face à cette opportunité, il est proposé que la commune reprenne ce terrain afin d'y réaliser un écoquartier, nous permettant ainsi de maîtriser pleinement l'urbanisation au cœur de notre ville.

- **Une vision qui repose sur plusieurs piliers :**

- ✓ Mobilisation citoyenne : associer dès le départ les habitants intéressés par le projet.
- ✓ Co-construction du projet : définir ensemble le type d'habitat et l'implantation de l'écoquartier, en tenant compte des enjeux de densification, d'ensOLEILlement, d'accès et de voisinage.
- ✓ Exigence environnementale : privilégier des constructions passives, réfléchir à une autoconsommation collective d'énergie et la mutualisation des espaces.
- ✓ Vie commune : établir des règles de vie partagées, favorisant la solidarité et la qualité de vie.

- **Accessibilité économique :**

Dans un contexte de hausse des prix de l'immobilier, ce projet vise à rendre accessible un habitat vertueux, plus coûteux à la construction mais compensé par un foncier compétitif et des économies de fonctionnement.

- **Pourquoi cette approche :**

L'objectif est clair : permettre à nos concitoyens d'accéder à des logements durables, respectueux de l'environnement et économies en énergie, tout en maîtrisant les coûts grâce à un foncier accessible et à des charges réduites.

- **Prochaines étapes :**

Le conseil municipal valide le principe de l'écoquartier et engage une réflexion sur ce projet, en associant les citoyens et les partenaires. Notre ambition est de faire de cet écoquartier un modèle d'urbanisme participatif et responsable, au service de notre commune et de ses habitants.

En attendant une réunion publique qui se tiendra en début d'année, les personnes intéressées peuvent consulter le projet sur le site internet www.levier.fr.

Nous tenons à remercier Mme BOURGEOIS propriétaire du terrain pour avoir, après 18 mois d'attente et le retrait de Kalia, privilégié la vente de sa parcelle pour réaliser le projet d'écoquartier dans les mêmes conditions.

2. Conventions entre la Commune et l'association des Amis de la Bibliothèque.

Ajournée

3. Ratio d'avancement

La Commune a sollicité l'avis du Comité Social Territorial (CST) du Centre de Gestion du Doubs concernant l'établissement du ratio d'avancement pour le grade suivant :

- **Grade d'accès** : Adjoint administratif territorial principal de 2^e classe
- **Ratio proposé** : 100 %
- **Date d'effet** : 1er janvier 2026
- **Durée d'application** : 1 an

L'avis favorable du CST a été rendu en date du **5 novembre 2025**.

Accord à l'unanimité

4. Ajout et suppression de poste

Dans le cadre de la ligne directrice de gestion, il est proposé de promouvoir au grade supérieur Mme ANGUENOT Marcelle qui a obtenu son examen professionnel. Le Comité Social Territorial du 5 novembre 2025 s'est prononcé favorablement à l'unanimité. Il convient donc de supprimer le poste au grade d'adjoint administratif territorial et d'ouvrir le poste au grade d'adjoint administratif territorial principal 2^e classe.

Accord à l'unanimité

5. Tableau des effectifs

La mise à jour du tableau des effectifs de la collectivité s'avère nécessaire suite à l'avancement de grade voté précédemment et pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité adoptent le tableau des effectifs tel que présenté ci-après et arrêté au 1^{er} janvier 2026.

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire
Cadre d'emploi des adjoints administratifs	
Adjoint administratif territorial 1ère classe	1 poste à 35H
Adjoint administratif territorial 2ème classe	1 poste à 35H
Adjoint administratif territorial contractuel	1 poste à 35H
Cadres d'emplois des adjoints d'animation	
Adjoint territorial d'animation	1 poste à 31.10H
Cadres d'emplois des adjoints du patrimoine	
Adjoint territorial principal 2ème classe	1 poste à 28H
Cadre d'emplois des services techniques	
Agent de maîtrise	1 poste à 35H
Adjoint technique territorial principal 2ème classe	2 postes à 35H
Adjoint technique territorial	1 poste à 22.50H
Adjoint technique territorial contractuel	1 poste à 35H
Adjoint technique territorial contractuel (agent d'entretien)	1 poste à 22H

Accord à l'unanimité

6. Enfouissement des réseaux rue de Salins tranche 2 et 3

M. le Maire présente au Conseil Municipal l'avancement du programme de travaux prévus rue de Salins. Afin d'assurer la conduite opérationnelle du chantier, il est proposé de confier la maîtrise d'ouvrage au SYDED, dans le cadre d'une convention de mandat.

Une estimation sommaire des coûts a été établie pour :

- Tranche 2

Montant prévisionnel de l'opération : 453 760 € TTC /

Reste à charge pour la commune : 263 865 € TTC

- Tranche 3 :

Montant prévisionnel de l'opération : 595 200 € TTC

Reste à charge pour la commune : 349 900 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer tout document s'y afférent.

7. Marché de travaux de mise en séparatif et d'eau sur la commune

Concernant les diagnostics, il est proposé de retenir l'entreprise INERA pour :

- L'assainissement : 23 793 € HT
- L'eau : 2848 € HT

Pour les travaux, il est proposé de retenir les entreprises les mieux-disantes :

Lot	Offres mieux-disantes après négociations et re-consultation	
	Attributaires	Offre € HT
Salins/Perrière/Plane	DE GIORGI	489 840.00€
Salins/Moutet/Crêt/L'Argillier	VERMOT	612 745.90€
Notre Dame/Pasteur/Douet	BENETRUY	675 887.75€
Chapelle d'Huin	MOUROT	213 921.48€
TOTAL HT		1 992 395.13€
TOTAL TTC		2 390 874. 16€

Accord à l'unanimité

8. Délibération relative à la redevance de consommation d'eau potable et à la redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2026.

Le Maire rappelle les évolutions réglementaires élaborées par l'Agence de l'Eau depuis le 1^{er} janvier 2025, à savoir que l'ancienne redevance liée à la pollution domestique est remplacée par une redevance sur la consommation et une redevance pour la performance des réseaux d'eau potable.

Pour 2026, l'Agence de l'Eau fixe le tarif

- de la redevance « consommation d'eau » à **0,39 €/m³**,
- de la redevance « performance des réseaux » à 0,06 €/m³, tarif qui doit être multiplié par un coefficient de modulation tenant compte de la performance des réseaux de la commune soit 0,61. Cette redevance est donc fixée pour 2026 à **0,04€/m³** (0,06 x 0,61).

Le Maire précise donc que ces 2 redevances seront susceptibles d'évoluer chaque année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le tarif de la redevance « performance des réseaux ».

9. Délibération relative à la redevance pour performance de système d'assainissement collectif

Comme pour l'eau, une redevance spécifique évalue la performance des systèmes d'assainissement collectif, en complément de la redevance générale liée à la consommation d'eau.

Pour 2026, l'Agence de l'eau fixe le tarif de base à 0,09 €/m³, auquel s'applique un coefficient de modulation calculé à partir des performances des réseaux 2024.

Pour la commune, ce coefficient est de 0,337, ce qui conduit à un tarif de **0,03 €/m³** (0,09 x 0,337).

Cette redevance, susceptible d'évoluer chaque année et destinée à financer l'amélioration des installations d'épuration, sera répercutée sur chaque usager sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assainie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce tarif, applicable à la facturation 2026, et autorise sa mise en œuvre sur les factures d'assainissement.

10. Recrutement des agents recenseurs et la rémunération

Dans le cadre du recensement de la population qui se déroulera du 15 janvier au 14 février 2026, la commune doit recruter quatre agents recenseurs. Ces agents seront recrutés pour la durée de l'enquête et exerceront leurs missions en tant que vacataires. Les 4 agents recenseurs qui ont été recrutés sont :

- Mme Christine SIRON,
- Mme Véronique PREVALET,
- M. Alain CHATELET,
- M. Michel MAGNENET.

Leur rémunération sera établie à l'acte, selon les modalités appliquées lors du précédent recensement.

- 1,18 € par logement recensé.
- 1,80 € par bulletin individuel traité.

Accord à l'unanimité

11. Autorisation d'engager, de liquider, mandater les dépenses d'investissement

Dans l'attente de l'adoption du budget 2026, la réglementation permet à la commune d'engager certaines dépenses d'investissement dans la limite d'un quart des crédits inscrits au budget de l'année précédente. Cette autorisation, strictement encadrée, exclut les remboursements de dette et ne concerne pas les recettes d'emprunt.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la possibilité, pour l'exécutif, d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement sur les budgets communal, bois, eau et assainissement, dans les limites calculées selon les règles applicables, soit : 1 200 686 € pour le budget communal, 8 750 € pour le budget bois, 301 375 € pour l'eau et 306 250 € pour l'assainissement.

- autorise le Maire à engager ces crédits sur les opérations nécessaires (études, réseaux, équipements, bâtiments publics, etc.) jusqu'au vote du budget.

Les mandats émis dans ce cadre seront payés normalement par le comptable public et les crédits correspondants seront repris lors de l'adoption définitive du budget.

12. Plan de financement chemin de l'Allier

La commune acte la réalisation des travaux de réfection du chemin de l'Allier. À cette fin, il est décidé d'établir un plan de financement détaillé et d'habiliter M. le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette opération, y compris le devis des travaux avec l'entreprise Roger Martin. Cette dernière s'engage à valoriser les matériaux extraits au sein de la Zone d'Activités Économiques, contribuant ainsi à la réduction de l'empreinte environnementale desdits travaux.

PLAN DE FINANCEMENT		
Réfection du Chemin de l'Allier		
	Montant HT	%
Travaux	14 530.13€	100
Subventions Département P@C25	4 359.04€	30
Autofinancement	10 171.09€	70

Accord à l'unanimité

13. Subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes de Levier

Dans un souci d'écologie et de préservation des ressources naturelles de notre forêt, la municipalité avait exprimé, en 2024, la volonté d'éviter autant que possible la coupe de sapins pour les décos de fin d'année. Dans cette perspective, il avait été convenu que la commune accompagnerait le Comité des Fêtes dans la mise en place de solutions décoratives plus durables.

Dans ce cadre, le Comité des Fêtes souhaite désormais remplacer les sapins naturels par des sapins en bois destinés à orner le centre de Levier. Cette démarche s'appuie sur un partenariat avec le lycée Lasalle de Levier, chargé de la création et de la fabrication des sapins, pour un montant total de 886,74 €.

Souhaitant encourager cette initiative locale et écologique, le Maire propose que la commune participe à hauteur de 50 % du coût global, couvrant la conception, la fourniture et les matériaux nécessaires.

Après présentation du dossier, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve la participation financière de la commune à hauteur de 50 % pour la réalisation des sapins en bois destinés aux décos de fin d'année et remercie le Comité des Fêtes et ses membres pour leur implication.

14. Engagement « Label Bas Carbone » avec l'O.N.F.

L'Office National des Forêts (ONF) a transmis une estimation de travaux de sylviculture avec la possibilité de récupérer une partie des dépenses via le dispositif « Label Bas Carbone ». Parallèlement, l'entreprise Naudet a communiqué un devis pour une prestation comparable.

Après examen et échanges, Le Conseil Municipal par **19 voix pour et 1 contre**, autorise le Maire à engager les négociations nécessaires avec les intervenants, afin de retenir la solution la plus avantageuse pour la commune. Deux nouveaux devis conformes seront alors demandés.

15. Avenant à la convention Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) pour le poste de chef de projets

Depuis 2023, les conventions « Opération de Revitalisation du Territoire » et « Petites Villes de Demain » accompagnent la commune dans la transformation et la redynamisation du centre-bourg.

Les actions engagées avançant positivement, il est nécessaire de prolonger ce cadre de travail pour mener à bien l'ensemble des projets prévus.

La Commune de Levier, la Communauté de Communes Altitude 800 et l'État ont ainsi décidé de proroger la convention jusqu'au 31 décembre 2026.

Toutes les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées.

L'avenant prendra effet dès sa signature par l'ensemble des partenaires.

Accord à l'unanimité

16. Location du local 24/7

- Location du local "Service 24/7" et valorisation de l'étage

Le Maire rappelle la délibération du 27 juin 2025 relative à la location du local destiné aux distributeurs automatiques.

Afin d'adapter la tarification aux usages réels et d'assurer une gestion plus équilibrée, il a été décidé de remplacer le forfait initial de 250 € par mois (pour un minimum de quatre distributeurs) par une facturation ajustée à 60 € par distributeur et par mois, avec toujours un minimum de quatre appareils.

À ce jour, le site accueille six distributeurs, représentant un montant mensuel de 360 €.

- Projet pour l'étage : création d'un espace "tiers-lieu"

Concernant l'appartement du premier étage, dont l'état nécessite une réhabilitation, la municipalité souhaite transformer ce niveau en espace "tiers-lieu".

La mise en location d'une pièce de 15m² sans chauffage sera de 20€/ mois en attendant les travaux.

Ce projet s'inscrit dans une démarche de dynamisation du centre-bourg et d'optimisation du patrimoine communal au service des habitants.

Accord à l'unanimité

17. Alignement RD9 à Labergement-du-Navois

À la suite de la vente de la maison du 7 Grande Rue, la commune a été sollicitée pour lever l'alignement actuel, qui concerne aussi, dans une moindre mesure, le 2 Grande Rue. L'alignement fixé par le Département est aujourd'hui dépassé et ne correspond plus aux projets d'aménagement de la commune. Pour les habitants, il crée surtout de l'incertitude lors d'une vente ou de travaux.

La commune souhaite au contraire sécuriser les propriétaires, éviter de les pénaliser et adapter ses futurs aménagements (notamment la traversée de Labergement-du-Navois prévue en 2027-2028) sans emprise supplémentaire. Deux écluses seront notamment intégrées pour réduire la vitesse dans le village.

Pour rendre cette évolution possible, il faudra réviser le PLUi, en lien avec la Communauté de Communes Altitude 800.

Décision du Conseil municipal :

- Demander officiellement au Département la suppression de l'alignement sur la RD9,
- Autoriser le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires,
- Solliciter la Communauté de Communes pour réviser le PLUi en cohérence avec cette demande,
- Informer les partenaires institutionnels de la décision prise.

Accord à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES

Si vous souhaitez recevoir la Feuille Municipale sous format papier, et que vous n'avez pas le sticker « L'actualité municipale dans votre boîte », vous pouvez venir le récupérer au secrétariat de mairie. Il est impératif de coller sur votre boîte aux lettres.



Des disques de stationnement en zone bleue sont également disponibles en Mairie ainsi que des cendriers de poche.

N'hésitez pas à venir vous en procurer !

DÉNEIGEMENT

Rappel des bons réflexes à adopter :

- Stationnement interdit en zone bleue de 22h à 7h
- Ne pas évacuer la neige sur la propriété voisine ou sur la voie publique
- Les propriétaires ou locataires en bordure de voie publique doivent déneiger devant leur logement ou boutique et déposer la neige sur le bord du trottoir sur maximum 1m de large
- Nettoyer le trottoir devant chez soi notamment en cas de verglas

Merci de respecter ces consignes pour la sécurité de tous !

La cérémonie des vœux du
Maire aura lieu

Samedi 10 janvier
à 19h00
à la salle des Fêtes

Le secrétariat de mairie sera fermé
vendredi 26 décembre 2025
et vendredi 2 janvier 2026.

La bibliothèque sera fermée
du 22 décembre 2025 au 5 janvier 2026.

INAUGURATION DE NOUVEAUX SERVICES

 17 Le 13 décembre à 11H00

 5 rue de Pontarlier

(Ancien bâtiment Cassani)
25270 LEVIER

 Les nouveautés :

Photographe – Mme Justine PERRIN
Relais Pick-Up
Laverie automatique
Service 7/7 produits locaux

 Venez nombreux !



Nous sommes très heureux de vous inviter à découvrir les nouveaux services ouverts pour vous, au quotidien, au cœur de notre commune !

Pour le bien-être de tous, le site est placé sous vidéo surveillance.

Ces nouveaux services ont été pensés pour répondre à vos besoins, soutenir les producteurs locaux et renforcer la vie de notre commune.

Nous vous attendons nombreux pour partager ce moment convivial et découvrir ces espaces ensemble !

NOUVELLES ENTREPRISES A LEVIER



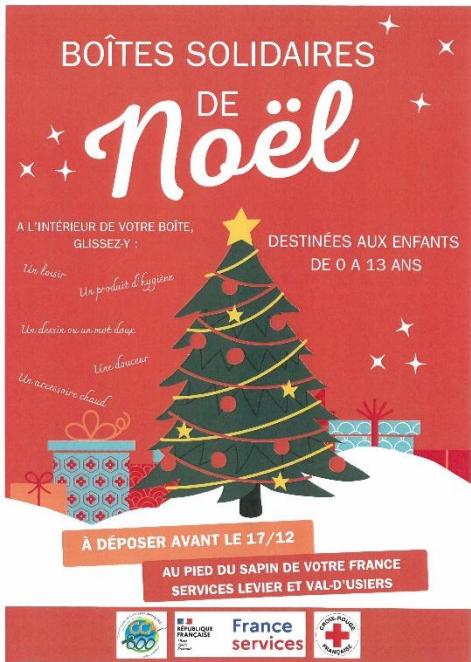
OREN Vincent
SERVICES
06 84 44 11 57

Terrassement,
aménagement extérieur,
prestations de services ...



GL ÉLECTRICITÉ

07 84 05 52 47
gl.electricite25@gmail.com
11c rue du Clos Saint Claude, 25270 Levier



PERSONNAGES ILLUSTRES
Projection de documentaires

animée par Ana-Maria Bell

Jeudi 11 décembre
à 19h - entrée libre

réalisatrice

10 portraits : Hugo - Colette - Lamartine
Pasteur - Eiffel - Vauban - Courbet ...

Mairie de Levier
Salle du Conseil



LEVIER

SPECTACLE DE NOËL
AMEL &
ABSALON

Ciconia théâtre

Le 19 décembre 2025 à 17H00
A LA SALLE DES FETES DE
LEVIER

NOUVELLE RENCONTRE

Vendredi 19 décembre 2025
à partir de 17 h
Salle des halles

ENTREE libre

OUVERT À TOUS

LEVIER

Venez, parler, donner votre avis, exposer vos difficultés, dynamiser le village, partager vos idées, etc...

Verre de l'amitié...

Organisée par la Municipalité de Levier.
Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter par téléphone au 06.23.64.45.97

MAJIC THÉÂTRE

LES IRRÉDUCTIBLES DE
VALDUSIERIX

UNE COMÉDIE HILARANTE
À LA SAUCE CERVOISE
ET MENHIR

VENDREDI 28 NOVEMBRE 20H30
SAMEDI 29 NOVEMBRE 20H30
DIMANCHE 30 NOVEMBRE 14H

SALLE DES FÊTES DE
GOUX-LES-
USIERS (VAL-D'USIERS)

SAMEDI 17 JANVIER 20H30
SAMEDI 14 FÉVRIER 20H30

SALLE DES FÊTES DE LEVIER
(RUE GÉNÉRAL DE GAULLE)

LEVIER HANDBALL

TÔP

ENTRÉE LIBRE - BUVETTE ET PETITE
RESTAURATION SUR PLACE

IMPRIMÉ PAR
NOS SOINS

